



BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 février 2021 a servi de base à l'élaboration du budget primitif communal 2021. Ce budget, voté par chapitre et par opération se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et recettes.

I. La section de fonctionnement

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2021 en dépenses et en recettes s'élève à 3.492.700,00€.

A. Les dépenses

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (prévision) sont évaluées à 1 285 940,00€.

Dans l'ensemble, le prévisionnel des dépenses présente une très légère augmentation, environ 1%, par rapport au prévisionnel 2020. Le budget alloué au carburant, l'alimentation, les fournitures scolaires, les contrats de services extérieurs, les fêtes et cérémonies et les frais de nettoyage des locaux sont maintenus.

Certains ont été réduits : l'électricité, tenant compte de la diminution des locations, mais également des économies d'énergie mises en place au niveau de la salle des fêtes.

Une légère hausse est à souligner à la ligne de l'eau puisqu'une hausse de 8% environ est à prendre en compte, des contrats de maintenance due aux différentes obligations réglementaires : sécurité, chauffage, VMC, ascenseur, logiciels, les fournitures d'entretien, notamment en raison des nécessités d'assurer un double entretien des locaux scolaires et d'une manière plus générale, des locaux qui reçoivent du public, etc...

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges concernant le personnel représentent 1 606 106,00€.

L'augmentation de ce chapitre s'explique notamment par le recrutement du quatrième policier municipal, d'un agent d'entretien complémentaire permettant ainsi d'assurer un service de qualité au niveau de nos obligations sanitaires dans les lieux recevant du public, et la mise en place d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) afin d'apporter son expertise pour le développement du projet culturel de la médiathèque.

Par ailleurs, il a été nécessaire de faire appel à du personnel de remplacement en cette période de crise sanitaire.

3) Les autres charges de gestion (chapitre 65)

Les prévisions budgétaires au chapitre 65 s'élèvent à 218 330€.

La subvention allouée au CCAS reste identique à l'année précédente.

Les autres postes restent sensiblement les mêmes, notamment les subventions aux associations ; la subvention exceptionnelle accordée à l'association des commerçants, permet la mairie d'accompagner

cette association qui a fourni à tous les commerçants et artisans, un kit de démarrage après le premier confinement.

4) Les charges financières (chapitres 66 et 16)

L'annuité de la dette est évaluée à 418 100€ (115 500€ d'intérêt et 302 600€ en capital) au 1^{er} janvier 2021, soit 103,77€/hab. (111,00€/hab. en 2020, 109,02€/hab. en 2019 et en 2018 : 111,26€/hab.).

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est essentiellement réservé à d'éventuelles pénalités sur un marché public,

La part de la participation au transfert de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes est presque terminée.

Cette année, la collectivité se doit de rembourser une astreinte d'urbanisme, annulée partiellement par le tribunal ; remboursement de 35,856 €

6) les dotations aux provisions (chapitre 68)

La somme de 31 045,00€ est provisionnée dans le cadre du règlement de contentieux et la somme de 2 500€ est une provision pour restes à recouvrer.

B. Les recettes

1) La fiscalité (chapitre 73)

Aujourd'hui, le compte 73111 « taxes foncières et taxe d'habitation » enregistre « le produit des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises perçu au titre de l'exercice. Les montants attendus figurent sur l'état 1259 COM.

A partir de 2021, un nouveau mode de financement de la perte du produit de la TH pour les communes est mis en place : la compensation des communes s'opère par une « redescende » de la part départementale de la TFPB vers les communes. Un produit résiduel de TH demeure (Taxe d'habitation sur les logements vacants et TH sur les résidences secondaires). Par ailleurs, des rôles supplémentaires de THP sont susceptibles d'être émis pour les années antérieures à 2021 qui resteront perçues à compter de 2021 par les communes.

Le produit de la fiscalité 2021 (impôts directs et autres taxes) est évalué à 2 067 309€ du fait de la reprise des bases 2021 pour la fiscalité directe.

Les taux communaux quant à eux n'ont pas augmenté depuis 2013. En 2021, les taux restent les suivants :

Taxe foncier bâti : 30.64% + 21.45% (taux départemental) = 52.09%

Taxe foncière non bâti : 82.84%

Le montant du chapitre s'élève à : 2 067 309,00€.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre est estimé à 1 124 513,00€ pour 2020.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée augmenter légèrement à 336 28 €, ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à 406 800€ et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) à 121 000€.

Le montant cumulé de ces dotations est donc estimé à 864 083€.

3) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Il est évalué à 28 300€ et inclut notamment les revenus locatifs immobiliers pour 20 000€, estimation qui prend en compte l'absence de location des salles communales dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

II. La section d'investissement

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2021 en dépenses et en recettes s'élève à 2 136 318,00€.

A. Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent 2 136 318,00€ (1 723 508€ + RAR : 452 810€).

Outre la poursuite de la réhabilitation de la gare, la mise en accessibilité des bâtiments communaux, d'importantes opérations sont prévues : Eclairage public dans le cadre des économies d'énergie, fin des travaux d'économies d'énergies sur des bâtiments communaux (Menuiseries de la salle des fêtes), acquisitions foncières dans le cadre de la mise en œuvre du schéma général des voiries, tranche supplémentaire de vidéo-protection, et chemins ruraux notamment et les travaux de la route d'Usclas. Sont également prévus, la tranche 4 de la voie verte avec l'aménagement d'un skate Park, un city, un espace de convivialité (Equipements sportifs de proximité) ; les études sur les dernières tranches du cimetière se poursuivent en 2021, et le commencement des études sur le centre ancien du village autour des halles, en partenariat avec l'EPF.

B. Les recettes

Les estimations de recettes qui permettent de financer l'investissement sont principalement :

- les subventions (453 100€)
- le Fonds de Compensation de la TVA (125 000€)
- la Taxe d'aménagement (25 000€)
- le produit des cessions immobilières à réaliser, à savoir deux parcelles route de Clermont l'Hérault, et une parcelle située en face des ateliers municipaux. (418 500€ + 344 000€ de RAR)

III. L'équilibre budgétaire

L'équilibre du budget principal 2021 est assuré par l'autofinancement prévisionnel qui s'établit à 660 474€ (chapitre 021+chapitre 001+article 1068), complété par les recettes d'investissement ci-dessus détaillées.

Le Maire : Claude VALERO



